

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE, DE RURALITÉ ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire LOUE LISON

ENTRE

La Communauté de communes Loue Lison

Représenté par Monsieur Jean-Claude GRENIER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,

Ci-après désigné par la Communauté de communes,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule	3
Article 1 - Objet du contrat.....	3
1.1. Les objectifs du contrat	3
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	4
1.1.1. L'histoire de la Communauté de communes Loue Lison.....	4
1.1.2. Un territoire attractif et dynamique.....	5
1.1.3. Un territoire en transition	10
1.1.4. Un territoire au service de sa population.....	14
1.1.5. Un territoire solidaire et mutualisé	18
Article 2 – Ambition du territoire Loue Lison	20
Article 3 – Les orientations stratégiques	21
Article 4 – Le Plan d'action	22
4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	22
4.2. Validation des actions	23
4.3. Projets et actions en maturation.....	23
4.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	24
Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie.....	24
Article 6 - Engagements des partenaires.....	24
6.1. Dispositions générales concernant les financements	24
6.2. Le territoire signataire.....	25
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	25
6.4. Maquette financière	26
Article 7 – Gouvernance du CRTE	27
7.1. Les instances de pilotage	27
7.2. Les instances techniques.....	27
7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	28
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....	28
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	29
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	30
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	30
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	30
Article 13 – Traitement des litiges.....	30

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat conclu avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, avec la mise en place de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

1.1. Les objectifs du contrat

Les Contrats de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Loue Lison autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants de l'État au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens

des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de communes Loue Lison et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

1.1.1. L'histoire de la Communauté de communes Loue Lison

Les lois NOTRe et MAPTAM ont bouleversé l'organisation territoriale des collectivités. En effet, dans un souci de rationalisation des compétences et des moyens, l'Etat a demandé la révision du schéma départemental de coopération intercommunale.

De ce fait en 2017, trois anciens EPCI ont fusionnées : les Communautés de communes d'Amancey Loue Lison, du Canton de Quingey et du Pays d'Ornans, ainsi que deux autres communes (Abbans-Dessous et Abbans-Dessus). Le périmètre qui a été retenu pour constituer une nouvelle communauté est celui du Pays Loue Lison. Dès le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Loue Lison est née.

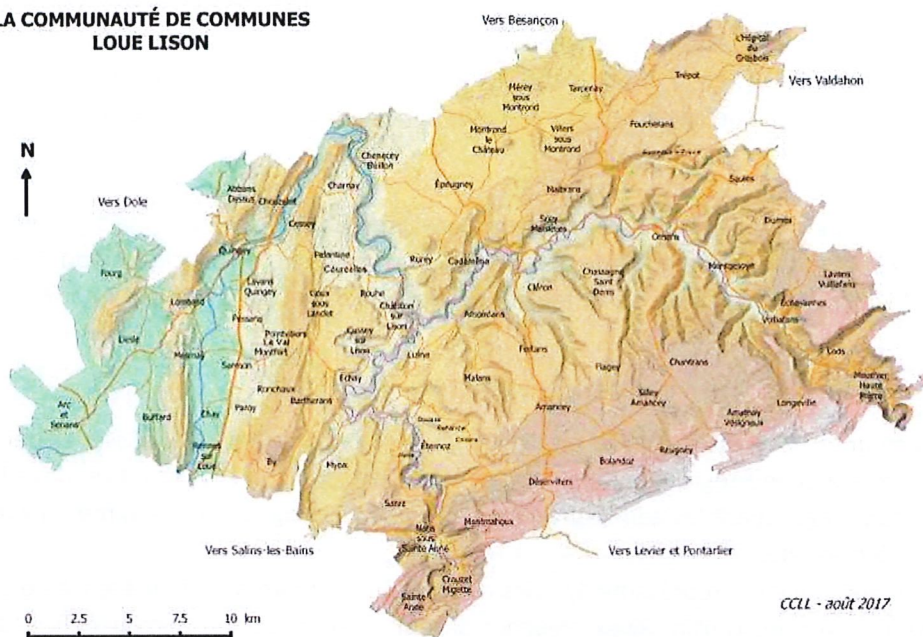
Le nom choisi pour la collectivité provient des deux cours d'eau qui traversent le territoire et qui ont façonné ce paysage typique.

Aujourd'hui, la collectivité compte 72 communes réparties sur 667 km². Ce territoire XXL est structuré par plusieurs centralités, combinées à des pôles d'attraction extraterritoriaux : Besançon, Pontarlier et Salins-les-Bains notamment.

Le territoire Loue Lison doit compter sur plusieurs équilibres liés aux grandes thématiques de son action : l'aménagement de l'espace avec la prise en compte des fragilités de son cadre naturel, les pressions liées au foncier agricole et forestier, le développement économique ainsi que les activités humaines avec les déplacements, l'accès aux services ou encore le tourisme et les loisirs.

Ce jeune EPCI souhaite développer un projet de mandat répondant avec cohérence aux multiples facettes de ses espaces, en installant une action coordonnée à l'échelle du nouveau périmètre de son action, tout en tenant compte des évolutions législatives qui s'imposent aux collectivités. Ce projet répondra aussi aux ambitions posées par les acteurs du territoire à travers les engagements pris, en particulier en matière de transition écologique et énergétique, ainsi que de développement économique.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON



1.1.2. Un territoire attractif et dynamique

Démographie

Le territoire Loue Lison compte environ 26 945 habitants (population DGF au 1^{er} janvier 2020, SDAN) pour une superficie de 667 km². Cette grande taille et sa faible densité sont caractéristiques d'un territoire dit rural.

La répartition de la population est contrastée. En effet, elle coïncide avec les grands ensembles du territoire : des zones plus denses dans les vallées, des reliefs moins peuplés, les plateaux dans l'entre deux.

Ce contraste peut s'expliquer par la forte empreinte de l'attractivité bisontine qui donne un territoire rural avec une concentration d'une partie des habitants de la CCLL à proximité de cette couronne périurbaine. De plus, l'autre partie de la population s'organise autour de 4 pôles que sont Ornans, Quingey, Arc-et-Senans, et Amancey.

Ce territoire rural est tout de même marqué par une croissance démographique positive (+0.7%/an), supérieure aux tendances départementales et régionales. Cette croissance est liée à un solde migratoire (départ versus arrivée) et un solde naturel (natalité versus mortalité) positifs.

Malgré une croissance de la démographie, on repère depuis quelques temps un tassement de cette courbe liée au vieillissement de la population. On note une augmentation de 28% des plus de 60 ans entre 2006-2016, soit 1/3 de la population territoriale (près de 6 900 personnes).

Ces caractéristiques démographiques coïncident avec le développement économique du territoire et déterminent le dynamisme des bassins de vie (emplois, services, etc.), et leurs enjeux.

Enjeux :

- Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire ;
- Adapter les orientations résidentielles aux particularités des secteurs géographiques.

Economie

Le territoire Loue Lison possède un tissu économique stable et solide. Le taux d'activité est plus fort qu'en région (77,3 % contre 72,1 % en BFC). Sur les 10 700 actifs que compte le territoire, plus de 40% travaillent sur place. De plus, le taux de chômage est nettement plus faible que sur d'autres collectivités (7,7 %, contre 12,3 % en BFC).

L'activité économique s'est historiquement structurée le long de la vallée de la Loue ainsi que le long des axes routiers aux extrémités ouest et est. Cette activité a aujourd'hui tendance à se développer sur les plateaux. Près de 7 000 emplois sont présents sur le territoire, dont 60% sont concentrés sur 4 communes.

Les secteurs d'activité se divisent en 4 catégories :

- Le secteur tertiaire est le premier employeur du territoire que l'on peut diviser en deux catégories : le tertiaire marchand regroupant les commerces, le transport et services divers ; et le tertiaire non-marchand regroupant les administrations publiques, l'enseignement, la santé (environ 500 salariés) et l'action sociale.
- Le secteur industriel représente 1/3 des emplois du territoire avec la présence de cinq employeurs majeurs : Alstom, Guillin, Rivex, Peugeot Saveurs, Perrin. Le territoire bénéficie d'un savoir-faire industriel reconnu et relativement solide du fait de la diversité de ses activités, reposant essentiellement sur des activités traditionnelles (transformation de matériaux : métal, plastique, bois).
- Le secteur agricole, troisième employeur avec notamment la prédominance de la filière lait – comté. La filière bois a également sa part non négligeable en matière d'emploi.
- Le secteur de la construction.

Les activités agricoles, industrielles et de construction sont bien représentées (environ 38%), toutefois moins que les activités tertiaires et de services particulièrement liées au tourisme (activités de pleine nature et patrimoniales).

Le secteur industriel est un axe fort de développement économique et d'attractivité pour ce territoire. En ce sens La CCLL s'est engagée en 2020 dans le programme Territoire d'industrie en partenariat avec l'Etat via l'Agence nationale de cohésion de territoires (ANCT) afin d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Enjeux :

- - Conforter les pôles d'emplois majeurs (Ornans-Quingey) tout en maillant le territoire en activité économique ;
- - Prendre en compte la diversité des besoins selon le type d'entreprises (agrandissement, transfert,)
- - Porter une politique active d'accueil des actifs : logements, mobilité

Tourisme

Le territoire par sa diversité paysagère et patrimoniale, propose une offre touristique et de loisirs diversifiés. L'office de tourisme Destination Loue Lison, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est le bras armé de la Communauté de communes pour le développement touristique. L'OT, dans sa gouvernance (Comité de Direction) réunit les professionnels du tourisme et les élus locaux.

Au sein de cet établissement, ils ont pour mission la promotion et la valorisation des nombreux atouts du territoire.

- Des sites majeurs :
 - in situ et reconnus mondialement pour certains : Saline Royale (UNESCO), musée Courbet, source du Lison ;
 - à proximité directe du territoire : source de la Loue, Dino-Zoo, gouffre de Poudrey, Saline de Salins-les-Bains ;
- Des secteurs d'attractivité diversifiés : tourisme vert, patrimonial et culturel.
 - Nombreuses itinérances et sites de pleine nature : 55 sentiers de randonnées, GR145, Via Francigena, les sentiers Courbet, 13 sentiers de VTT, 2 via-ferrata, canoë-kayak, etc...
 - Des sites patrimoniaux remarquables : villages de caractère, Castel St Denis.
- Vocation touristique de la Haute vallée de la Loue.
- Un ensemble de traditions et de savoir-faire (7 musées ruraux, filière comté, métiers des arts) ;
- Des événements sportifs et culturels (des trails tels que l'Extrême Loue, la fête des montgolfières, Pow-Wow, ...).
- Des équipements nautiques tels que le Centre aqualudique et touristique de Nautiloue associé à l'éco-camping de la Roche d'Ully.

Plusieurs constats sur l'offre touristique en matière d'hébergement et de restauration ont été établis.

Sur le territoire Loue Lison, l'offre globale d'hébergements est majoritairement non marchande, avec une prépondérance de résidences secondaires (5 505 lits touristiques) contre 209 hébergements marchands, soit 3 387 lits. Comme à l'échelle régionale, le territoire Loue Lison abrite un parc d'hébergement touristique de moyenne gamme, voire de gamme plus modeste.

- Hôtellerie : 6% de l'offre est non classée – 94% de l'offre est située entre 1 et 3 étoiles
- Meublé de tourisme : 48 % des meublés de tourisme ne sont pas classés. 45 % entre 1 et 3 étoiles
- Chambre d'hôtes : 69 % des chambres d'hôtes ne sont pas labellisées. 15 % de l'offre est 1-2 clés et/ou épis.
- Hôtellerie de plein air : 35 % de l'offre est 3 étoiles. Un seul 4 étoiles, qui représente 25% de la capacité globale du territoire.
- Les hébergements collectifs (gites de groupe, d'étape et de séjour) connaissent également des difficultés notamment concernant certaines mises aux normes (accessibilité, ERP, incendie, ...)

Concernant l'offre de restauration, aucun restaurant étoilé ou gastronomique n'est présent sur le territoire. De plus, l'offre en matière de restauration est centrée sur les plats traditionnels et régionaux.

En résumé, on constate un véritable besoin pour le territoire Loue Lison de faire monter en gamme ses hébergements, afin de répondre aux exigences et attentes des clientèles.

Le territoire Loue Lison est, au niveau départemental, celui où la saisonnalité est la plus marquée (68 % des touristes visitent le territoire de Juin à Septembre en 2019). Cette tendance s'accroît depuis la crise sanitaire avec 83 % de la fréquentation réalisée sur la même période en 2021.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité touristique sur le territoire Loue Lison, modifiant les comportements des clientèles touristiques. Auparavant, le territoire accueillait 25% de clientèles étrangères (principalement d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas). En 2020-2021, cette tendance chute à 13%.

Toutefois, la clientèle française et de proximité reste bien présente et provient des régions voisines : Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. A noter : le développement d'une clientèle régionale (Côte d'Or notamment) qui s'accroît ces dernières années (36% de la fréquentation touristique de l'Office de Tourisme en 2021).

La clientèle type venant visiter le territoire sont principalement des couples sans enfants entre 40 et 59 ans, venant pour un court séjour (5 jours max) ou pour des excursions.

Afin d'augmenter la fréquentation touristique sur les ailes de saison et toujours mieux répondre aux attentes des clientèles, il convient de structurer ou conforter nos produits touristiques :

- Le tourisme culturel avec les sites d'exception comme la Saline Royale et les parcours Courbet ;
- Le tourisme « vert », où les activités de pleine nature sont à l'honneur ;
- Le tourisme excursionniste, avec par exemple la combinaison « culture-nature » ;
- Le tourisme micro-aventure ciblé pour un public plus jeune et venant en groupe.

En parallèle de l'action de l'Office de tourisme, la CC Loue Lison souhaite mettre l'accent en priorité sur les activités de pleine nature. En ce sens, deux nouvelles boucles de randonnées ont été identifiées d'intérêt communautaire. Il s'agit de la boucle de la source de la Loue, sentier situé sur deux intercommunalités, CC Loue Lison et CC de Montbenoît, et le sentier des Gabelous qui suit le tracé historique du saumoduc (transport d'eau salée reliant les deux Salines). Sur ces deux sentiers, des investissements vont être réalisés pour sécuriser et baliser les cheminements.

Enjeux :

- Optimiser l'organisation touristique sur le territoire pour gagner en efficacité ;
- Accompagner la qualification de l'offre en s'appuyant dans une démarche écoresponsable ;
- Développer la notoriété et commercialiser la destination de manière innovante ;
- Élargir la saison touristique à l'avant et arrière-saison ;
- Accompagner la montée en gamme des hébergements touristiques ;
- Préserver le patrimoine bâti et naturel d'exception ;
- Intégrer les prescriptions liées au plan de gestion du bien UNESCO ;
- Préserver le patrimoine vernaculaire du territoire ;
- Renforcer l'offre autour des activités de pleine nature et optimiser la mobilité des visiteurs.

Cadre de vie

Comme évoqué dans la répartition de l'activité économique, le secteur tertiaire et de services est bien développé sur le territoire.

En effet, on constate un maillage de service équilibré :

Les pôles principaux (Ornans, Arc-et-Senans, Quingey, Amancey, Vuillafans, Tarcenay) jouent un rôle de proximité important dans l'offre proposée (artisans, petits commerces, écoles, loisirs, services, santé, ...).

Le territoire est relativement bien doté d'équipements publics : écoles, collèges, établissements de santé. De plus, la CCLL a développé trois Espaces France Services (EFS) afin de faciliter les démarches administratives des usagers.

En matière d'offres culturelle et sportive, les habitants peuvent pratiquer un large panel d'activités : Trois écoles de musique sont présentes sur le territoire, des gymnases intercommunaux et communaux sont à disposition des associations sportives. Les habitants peuvent également profiter des équipements touristiques et des activités de pleine nature variées (kayak, escalade, randonnées, VTT, etc...). Par ailleurs, de nombreux événements sont organisés chaque année grâce à un tissu associatif bien développé. L'office de Tourisme a un rôle important de centralisation et de promotion de toutes ces offres de services.

Les secteurs de l'alimentation, des services et de l'hygiène-beauté sont bien représentés, contrairement aux secteurs dits de « gamme supérieure » tels que le cinéma ou des offres de soins spécialisées. En effet, ils ne représentent que 3% des commerces du territoire dont la moitié sont concentrés à Ornans. Pour accéder à ces services plus importants, les habitants doivent se déplacer à l'extérieur du territoire, vers Saône, Valdahon, Saint-Vit, Salins-les-Bains et Levier et pour une gamme beaucoup plus large à Besançon et Pontarlier.

On constate malgré tout que certains secteurs du territoire sont moins équipés en matière de services de proximité. Il s'agit de la moyenne Loue et de la vallée du Lison.

Il est donc essentiel que la CCLL conforte le maillage de ces services ainsi que des équipements autour des bassins de vie, et garantisse leur accessibilité aux secteurs les plus isolés.

Outre l'aspect de services de proximité et l'accessibilité aux équipements culturels et sportifs, le cadre de vie attractif et dynamique peut s'expliquer par les paysages naturels riches et variés qui composent le territoire Loue Lison.

Enjeux :

- Conforter le maillage de services et d'équipements existants ;
- Maintenir l'accès aux équipements et aux services, notamment pour les secteurs les plus isolés.

Habitat

Le parc de logement du territoire de la CCLL augmente de manière dynamique avec quelques disparités territoriales. On note que les communes du plateau à proximité de Besançon ou en direction de Valdahon ont connu une vraie évolution, tandis que les communes du sud du territoire et Ornans ont connu une légère baisse.

Dans ce parc de logement on note une surreprésentation des propriétaires. En effet, $\frac{3}{4}$ des ménages possèdent leur logement. A contrario, le territoire possède une très faible part de locataires HLM (moins de 4%) et une part de locataires privés autour de 23%. Le constat général est une uniformisation du parc de logement qui peut entraîner une baisse d'attractivité pour certains types de ménage (jeunes couples, familles monoparentales, personnes âgées).

Par ailleurs, un autre aspect de l'habitat a été révélé, la taille des logements, trop grande par rapport à la taille des ménages qui ne cesse de diminuer. Il y a donc une nécessité d'adapter les logements pour diversifier l'offre sur le territoire.

En parallèle, on observe un taux de logement vacant raisonnable autour de 8%, identique à la moyenne nationale (Doubs 8,5%). Ce taux permet d'assurer un roulement équilibré entre l'offre et la demande, mais une vigilance doit être portée à une augmentation constante depuis 10 ans. Ce chiffre est tout de même à nuancer avec certaines parties du territoire plus touchées par la vacance (basse vallée de la Loue, plateau d'Amancey).

La majorité des logements non équipés sont des logements anciens ne répondant pas aux besoins des habitants (insalubrité, performances énergétiques insuffisantes, ...). Il y a donc un enjeu fort, en matière d'attractivité, sur la rénovation de ces habitations, permettant ainsi de diversifier notre offre d'habitat.

Les constructions neuves sont quant à elles en baisse depuis plus d'une dizaine d'année. Cette diminution s'explique par différents facteurs, d'une part beaucoup de communes n'ont pas de document d'urbanisme en vigueur et relèvent du Règlement national d'urbanisme, limitant considérablement les droits à construire dans ces collectivités. D'autres part, on constate que de nombreux ménages n'ont ni les moyens d'investir, ni de réhabiliter les logements existants et notamment les vacants.

Concernant la part de l'habitat en résidence secondaire sur le territoire, on relève des fortes disparités. En effet, le plateau de Tarcenay-Foucherans à un taux très faible (4%) de par sa caractéristique résidentielle et du fait de sa proximité à Besançon contrairement aux communes dites « touristiques » situées dans la Haute Vallée de la Loue et du Lison, où le taux de résidence secondaire passe à 20%.

Enjeux :

- Diversifier l'offre de logement sur le territoire (locatifs, logement temporaire, etc...).
- Proposer des moyens pour adapter le parc aux moyens des ménages (locatif, accession maîtrisée, aides à la réhabilitation
- Favoriser l'émergence d'hébergements touristiques de qualité via les résidences secondaires.
- Améliorer la performance énergétique des hébergements touristiques.

1.1.3. Un territoire en transition

Le territoire Loue Lison est reconnu pour ses nombreux atouts environnementaux et patrimoniaux. C'est pourquoi il est primordial de préserver ces ressources remarquables tout en garantissant un développement du territoire de manière maîtrisée.

Pour rappel, l'ancien Pays Loue Lison ainsi que l'ex CC du Canton de Quingey étaient déjà engagés dans une démarche de transition énergétique. Avec ce nouveau périmètre intercommunal, les élus ont souhaité poursuivre cette démarche en réalisant un plan climat air énergie territorial (PCAET).

Ressources naturelles

Le territoire Loue Lison est reconnu pour son fort intérêt écologique. En effet, le territoire de la Communauté de communes prend place en limite Ouest du département du Doubs, à l'interface entre les plateaux du Haut-Doubs, la plaine doloise, et plus généralement les vallées de la Saône et du Doubs. Les reliefs, l'altitude variée allant de 223m à 932m et les nombreux cours d'eaux donnent des perceptions paysagères multiples et créent des ambiances contrastées.

Ainsi, on distingue quatre grandes entités naturelles : 1^{er} et 2^{ème} plateaux, la bordure jurassienne et l'ensemble Loue Lison. Ces entités sont majoritairement forestières, avec des milieux naturels remarquables (milieux humides, falaises, pelouses sèches, ...).

La ressource abondante en bois, permet au territoire d'orienter une partie de sa consommation d'énergie vers les énergies renouvelables.

La ressource en eau est également un élément central, en raison de la présence de cours d'eau importants et des zones humides associées. Cette ressource entraîne également un risque d'inondation fort pour certaines communes construites aux abords des rivières (Ornans, Quingey, ...). Afin de garantir une préservation de cet écosystème et de réduire les éventuels impacts, la collectivité a confié la gestion du grand cycle de l'eau à l'EPAGE du Haut Doubs Haute Loue.

Par cette variété de milieux naturels, le territoire Loue Lison est riche en biodiversité. On compte 25.023 hectares classés en zone Natura 2000, soit 37% du territoire identifiés comme réservoirs de biodiversité. Parmi ces zones Natura 2000, on retrouve des arrêtés de protection de biotopes, des ZNIEFF de type I et II, une réserve naturelle nationale (le Ravin de Valbois) et huit espaces naturels sensibles. Grâce à ces espaces protégés, le territoire Loue Lison recense plus de 100 espèces et habitats d'intérêt communautaire à l'échelle européenne.

Il est donc primordial pour le territoire de préserver et maintenir les espaces d'intérêt écologique et leurs fonctionnalités en maîtrisant notamment le développement urbain et en diminuant l'impact environnemental du développement des activités humaines.

Enjeux :

- Connaître et préserver la ressource en eau sur le territoire (axe PCAET ; GEMAPI) ;
- Sensibiliser, mobiliser, former les acteurs et citoyens du territoire Loue Lison

Ressources patrimoniales

Outre les sites naturels, le territoire compte de nombreux sites patrimoniaux reconnus et protégés. En effet, on dénombre 18 sites classés ou inscrits qui "présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" (diagnostic SCoT, Urbicand).

En ce sens, deux sites médiévaux d'intérêts touristique et patrimonial sont présents sur le territoire Loue Lison, où un travail de restauration est engagé. Il s'agit du Castel St Denis situé sur la commune de Chassagne-St-Denis, et des ruines du château de la commune de Montrond-le-Château. L'objectif de la collectivité et de l'office de tourisme est de créer du lien entre ces deux sites afin de valoriser l'histoire qui les relie.

Il est intéressant de noter que le site de la source du Lison à Nans-Sous-Sainte-Anne est à l'origine de la première loi de protection de l'environnement, portée par le Député Charles Beauquier. Le site a en effet été inscrit dès le début du 20^{ème} siècle, pour sa qualité paysagère et sa richesse culturelle et historique.

Au même titre que les espaces naturels, il est important de préserver et valoriser la diversité et la qualité des sites patrimoniaux en limitant l'impact du développement sur le paysage.

Enjeux :

- Préserver et valoriser la diversité, qualité des paysages et les secteurs paysagers sensibles ;
- Limiter l'impact du développement sur le paysage ;
- Maintenir la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique et résidentielle du territoire ;

Climat

Le climat du Doubs, et donc par transposition du territoire Loue Lison, se caractérise par une forte influence continentale, des neiges et de fortes gelées l'hiver, des sécheresses et des chaleurs l'été ponctués par des pluies pouvant être orageuses. La température moyenne se situe aux environs de 10°C et les précipitations se trouvent autour de 1 100 mm/ an avec des variations légères sur le territoire.

Au regard des prévisions du GIEC sur les modifications du climat dues aux activités humaines, le territoire Loue Lison ne sera pas épargné. Le diagnostic du PCAET montre les tendances pour le 21ème siècle :

- Augmentation des températures ;
- Augmentation des vagues de chaleur et périodes de canicule (fois deux pour 2050) ;
- Modification des régimes de pluie : baisse des cumuls en été, et légère hausse sur l'hiver et le printemps, sans modification des cumuls annuels ;
- Hausse du nombre d'hivers moins froids et plus courts avec un nombre de gelées en baisse ;
- Augmentation des périodes de forte sécheresse.

Ces modifications climatiques auront des impacts directs et indirects sur les activités du territoire Loue Lison, des impacts probables sont à signaler :

- Dégradation de la qualité de l'eau et diminution de la ressource.
- Baisse des débits d'étiage ;
- Fragilisation des milieux humides et des espèces associées ;
- Réduction de la biodiversité locale ;
- Développement de ravageurs et parasites ;
- Fragilisation de l'activité agricole ;
- Risques d'inondations accrus ;
- Détérioration de la qualité de l'air ;
- Remise en cause des activités de loisirs : pêche, sports et tourisme liés à l'eau...

En conclusion, à horizon lointain (en 2080) le climat sera de type méditerranéen. Afin d'anticiper ces changements, il est donc primordial pour le territoire de s'adapter.

Enjeux :

- Protéger la ressource en eau et des rivières,
- Favoriser la mise en place d'énergie renouvelable sur le territoire ;
- Maîtriser le développement urbain et diminuer son impact environnemental

Consommation énergétique du territoire

La consommation énergétique du territoire se situe autour de 61 Ktep d'énergie finale, correspondant à 2.5 tep par habitant (2.7 tep région BFC).

Ces consommations sont concentrées sur 4 pôles principaux : Ornans, Quingey, l'Hôpital-du-Grosbois et Chouzelot. Ces résultats s'expliquent du fait de la présence d'un quart de la population du territoire présente sur les deux bourgs centres et de la présence de la routes nationales (RN83 et RN57) à proximité pour les deux autres villages cités.

Il est également constaté que 58% des consommations énergétiques proviennent des produits pétroliers. Le territoire a donc une forte dépendance aux énergies fossiles. Ce type d'énergie est très utilisé pour le transport routier.

L'électricité représente 26% de la consommation d'énergie, souvent réservée au secteur résidentiel. Il est à noter que cette énergie est à 80% importée sur le territoire.

Les énergies renouvelables (EnR) représentent une part non négligeable puisqu'elles atteignent 16%. Ce type d'énergie est également favorite pour le secteur résidentiel.

Un point essentiel à souligner, est la non utilisation de gaz naturel sur le territoire, qui s'explique par l'absence de réseau dédié à cette énergie

La répartition de la consommation d'énergie sur le territoire est influencée par deux secteurs principaux qui représentent trois quarts de la consommation totale. Il s'agit du secteur résidentiel et du transport.

Le résidentiel représente 37.8% de la consommation d'énergie finale.

Sur ce secteur, on notera que 41% de l'énergie est renouvelable. En effet, le résidentiel utilise largement le bois énergie pour la production de chaleur. Cela s'explique par l'abondance de forêts sur le territoire Loue Lison. Il est important de noter que cette ressource renouvelable n'est pas sans impact sur la qualité de l'air si les dispositifs sont mal entretenus.

Ce secteur a aussi fortement recours à l'électricité, qui n'est pas neutre, tant sur le plan environnemental que financier.

Par ailleurs, un constat a été fait sur les logements présents sur le territoire. Une bonne partie est ancienne, et donc par conséquent très énergivore.

Le transport routier consomme 35,8%, avec une utilisation dominante du pétrole. Ce secteur provoque également des émissions de GES très importantes. On observe que la moitié de ces consommations sont engendrées par la voiture individuelle. De plus, il faut souligner que les poids lourds sont assez présents sur le territoire, du fait de la traversée de la RN83 et de la proximité de la RN57.

Le secteur industrie manufacturière arrive en troisième position, représentant 14,7% des consommations. Ce secteur est surtout consommateur d'électricité (64%).

Quant aux secteurs tertiaire et agricole qui représentent 7 et 4%, l'utilisation de l'énergie est surtout due au chauffage et éclairage des bâtiments, ainsi qu'à l'utilisation d'engins agricoles.

Le PCAET à l'œuvre a fixé l'objectif que le territoire Loue Lison devienne un territoire à énergie positive en 2050. Pour atteindre ce résultat, des enjeux ont été identifiés.

Enjeux :

- Réduire les besoins du territoire en énergie : diminution de 15% la consommation électrique par habitant d'ici 2050 ; réduire la consommation énergétique de nos bâtiments, favoriser les écogestes, etc...
- Devenir un territoire sobre en énergie et atteindre l'efficacité énergétique : rénovation des logements anciens, des bâtiments tertiaires, construction neuve respectant la RE 2020,
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie.

Mobilité

Le territoire est doté d'une position stratégique à l'échelle du territoire régional. Il est situé aux portes de l'agglomération bisontine, du Haut-Doubs et du Jura. Cette proximité des pôles d'emplois entraîne de nombreux déplacements domicile-travail vers les territoires voisins. Et à l'inverse, le rayonnement de certaines industries attire des actifs de l'extérieur. Il est important également de souligner que 40% des actifs restent travailler sur le territoire, il y a donc aussi des déplacements internes.

L'ensemble de ces flux entrant et sortant entraîne une fréquentation importante des axes routiers (RN57, RN83, RD67) et ferroviaires (lignes TER). De plus, les nombreux atouts touristiques que compte le territoire accentuent ces flux, notamment en période estivale.

On constate que la grande majorité des déplacements est motorisée et se réalise en voiture individuelle. A noter que seul, 2% des actifs du territoire utilisent les transports en commun, et 2% les modes doux comme le vélo.

Ce mode de déplacement individuel est caractéristique des territoires peu denses et est lié à deux éléments : aux habitudes et au manque de diversités des modes de déplacement sur le territoire (peu d'infrastructure cyclable, pas d'aire de covoiturage, très peu de transport à la demande, ou de transport collectif, etc.).

Outre le coût important du mode de déplacement motorisé pour les ménages, ce type de mobilité et les flux quotidiens importants ont un fort impact sur l'environnement. Fort de ces constats, la mobilité qui est un axe à part entière de l'orientation 4 du PCAET engagé par la CCLL, « un territoire de proximité à haute qualité de vie » constitue un enjeu pour le territoire Loue Lison.

C'est pourquoi, la Communauté de communes a décidé à l'été 2021 de se saisir de cette compétence en devenant Autorité organisatrice des mobilités sur son territoire. Ainsi, une stratégie pour répondre à ces enjeux va être écrite dans les prochains mois.

Enjeux issus du PCAET de la CC Loue Lison :

- Mettre en place un plan de mobilité simplifié pour répondre aux enjeux de la mobilité sur le territoire.
- Limiter la progression du trafic routier à +10,6 % en 2050 ;
- Favoriser le recours au covoiturage (remplissage de 1,3 à 1,9 personnes en 2050) ;
- Augmenter de 10 % la part modale des TC et modes actifs en 2050 ;
- 50 % de gains énergétiques sur les véhicules routiers en 2050 ;
- 40 % de fret non routier en 2050.

Les émissions de GES

Les émissions de GES par habitant sur le territoire Loue Lison représentent 8,1 tCO₂ (7.7 au niveau régional). Concernant les communes, les plus émettrices sont les plus peuplées (Ornans, Arc-et-Senans, Tarcenay, Quingey), celles à proximité d'un grand axe routier (Chouzelot, Hôpital-du-Grosbois) ou encore certaines communes où le secteur agricole est très présent par rapport au nombre d'habitants (Chay, Déservillers, ...).

Parmi les secteurs émetteurs de GES, l'agriculture représente la moitié. Le transport routier arrive en deuxième position avec plus de 30% des émissions. Ces deux secteurs sont également les plus importants au niveau régional. Les autres secteurs (industriel, tertiaire, résidentiel) représentent en cumulé 18%.

S'agissant de l'agriculture, l'élevage est l'activité la plus émettrice de GES (65.6%). Les GES dans l'élevage peuvent provenir de plusieurs facteurs : la fermentation entérique des animaux, la gestion des déjections animales agricoles. Sur le territoire Loue Lison cette filière est très dynamique en raison de l'AOP Comté et participe grandement à l'économie locale, ce qui explique cette prédominance de l'élevage sur le territoire.

Concernant le transport routier, les types de véhicules qui sont responsables de plus de 80% des GES sont les véhicules particuliers et les poids lourds. De plus, cette part augmente fortement sur les communes où un axe routier majeur est présent, et également où les activités économiques sont importantes.

Ces deux secteurs représentent donc des enjeux forts en matière de réduction des GES. Concernant le secteur agricole, le PCAET a fléchi certaines actions qui devront être pilotées par la chambre d'agriculture pour accompagner le secteur agricole à se diversifier par exemple. En ce qui concerne le transport, les enjeux en matière de mobilité présentés dans le paragraphe ci-dessus permettront de réduire ces GES.

Enjeux :

- Encourager la population à changer leur mode de déplacement, de système de chauffage ; etc... .
- Encourager les secteurs agricole et forestier à agir pour le développement durable dans leurs activités

1.1.4. Un territoire au service de sa population

Le service au public sur le territoire Loue Lison s'organise autour de plusieurs domaines.

De l'accompagnement administratif et numérique

Le territoire est maillé de trois espaces France Services (FS), au niveau d'Amancey, Quingey et Ornans. Lieux d'accueil, de conseils, d'informations et d'orientation, les France Services (FS) proposent un accès à différents services publics (aide à l'utilisation des services en ligne, soutien administratif, demandes de cartes grises et de permis, demande de carte nationale d'identité et de passeport...) par des professionnels qualifiés et formés très régulièrement.

Véritable « guichet unique de proximité », ces espaces de vie conviviaux tendent à répondre localement aux besoins de la population et concourent à permettre à chaque citoyen l'accès et l'exercice de leurs droits et leurs devoirs.

Les services proposés dans les espaces France Services couvrent ceux des 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, la CAF et la MSA, la DGFIP, la caisse nationale d'assurance vieillesse, la sécurité sociale, les ministères de l'intérieur et de la Justice. Ceux-ci proposent régulièrement des formations aux agents des EFS et mettent à disposition des professionnels référents pour des permanences.

Par ailleurs, d'autres partenaires exercent des permanences en ces lieux, comme le CIDFF, la Mission Locale, les professionnels CCLL en charge de la rénovation énergétique, les associations d'insertion par l'activité économique, la ligue contre le cancer, les ateliers bons jours etc...

Ces structures ont également la vocation à être des lieux d'apprentissage notamment en matière de numérique.

A ce sujet, des conseillers numériques ont été embauchés par deux communes du territoire (Ornans, et Quingey) afin d'accompagner les personnes isolées des usages numériques. Ces conseillers pourront travailler en partenariat avec les FS.

En parallèle, la CCLL dans le cadre du déploiement du Très Haut débit sur l'ensemble du territoire est accompagnée par le syndicat mixte très haut débit du Doubs. L'objectif est une couverture totale pour fin 2022.

De la petite enfance et de la jeunesse,

Le territoire Loue Lison est relativement bien maillé concernant les services « jeunesse ».

En effet, on décompte 4 collèges sur le territoire dont 3 situés sur les bourgs-centres (Ornans, Quingey et Amancey). 25 pôles écoles primaires et maternelles sont présents sur le territoire. Tous les pôles éducatifs sont associés à un centre périscolaire.

En revanche, il n'y a pas de lycée sur le territoire les élèves se dirigent donc majoritairement vers les établissements de Besançon, mais également sur ceux de Pontarlier et de Salins-les-Bains.

Des activités pour les ados sont accessibles sur l'ensemble du territoire via des programmes animés par les Francas, ou Familles Rurales et soutenus par les collectivités.

Concernant la petite enfance, on dénombre seulement 4 crèches multi-accueil, structure publique sur le territoire cependant, on observe un nombre croissant (5) de micro-crèches (privées) ou MAM (maison d'assistantes maternelles) sur le territoire pour accueillir les enfants. De plus, deux Relais Petite Enfance couvrant l'ensemble du territoire existent et permettent aux parents de connaître les différents modes de garde, et de les mettre en relation avec les structures de leur choix.

La CCLL est en cours d'élaboration de son contrat territorial global en partenariat avec la CAF du Doubs. Ce contrat permettra d'établir un diagnostic concernant l'enfance-jeunesse et les services en lien. A partir de celui-ci, des enjeux seront identifiés et un plan d'action sera rédigé. Le CRTE pourra donc prendre en compte ces nouveaux projets dans ces prochaines versions.

En matière de social,

Le territoire est doté d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS), de deux centres-médico sociaux (CMS). Ces structures permettent un accompagnement social global aux personnes ou aux familles en difficulté ou en situation de vulnérabilité. L'accueil du public est inconditionnel mais en fonction des problématiques, les situations peuvent être relayées vers des professionnels spécialisés ou partenaires identifiés.

Le CIAS Loue Lison est un service public local de solidarité en direction des personnes isolées, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en difficulté et des jeunes.

Le CIAS Loue-Lison assure différentes missions directement orientées vers la population :

- L'accueil et l'information du public : le CIAS reçoit sur rendez-vous tous les habitants du territoire Loue-Lison ayant besoin d'une information, d'une orientation, d'une écoute, d'une aide administrative ponctuelle.
- L'instruction des demandes d'aide légale : le CIAS a pour compétence obligatoire l'instruction des dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées placées en établissements et les dossiers d'obligation alimentaire.
- La domiciliation des personnes sans résidence stable : Le CIAS domicilie toutes les personnes qui ne disposent pas de résidence stable en leur proposant une boîte postale pour le retrait de leurs courriers.
- L'accompagnement social des habitants du territoire Loue-Lison en difficulté : écoute, diagnostic et suivi individualisé, aide aux démarches administratives, orientation vers les services partenaires.
- L'attribution d'aides ponctuelles (en fonction du reste à vivre et de la situation du demandeur) : aide alimentaire d'urgence : aide accordée sous forme de bons d'achat de nourriture ou de produits d'hygiène, après évaluation du travailleur social, autres aides (loyer, électricité, frais médicaux, téléalarme) : aide accordée après examen du dossier en commission.
- L'analyse des besoins sociaux : réalisée tous les ans, cette étude permet une analyse des besoins réels de la population en vue de mieux comprendre les enjeux sociaux du territoire et mieux définir les actions à mettre en œuvre. C'est un outil de prise de décision.

En revanche, cet établissement n'assure pas l'accompagnement social des familles ayant des enfants mineurs à charge, le relais est donné au Centre Médico-Social d'Ornans et de Quingey (CMS).

Les CMS mettent en œuvre l'accompagnement médico-social du public accueilli, les actions de prévention médico-sociale, orientent et accompagnent les personnes bénéficiaires du RSA et évaluent les informations préoccupantes dans le cadre de leurs missions de protection de l'enfance.

Les trois missions d'un CMS sont donc :

- L'accueil et l'écoute ;
- La consultation et la prévention ;
- L'information et le conseil ;

Dans le domaine de la santé,

La CCLL, bien que non compétente en matière de santé, a décidé de s'investir dans cette thématique en signant un contrat local de santé avec l'ARS, dans un souci de maillage du territoire Loue Lison en services aux personnes.

En termes d'offre de soins, le territoire de la Communauté de Communes est situé entre deux plateaux techniques que sont Besançon et Pontarlier. La démographie médicale est fragile sur certains secteurs en

regard de l'accessibilité géographique. Le territoire est classé parmi les zones d'intervention complémentaire en médecins généralistes au niveau national. Des départs à la retraite de médecins généralistes sont à accompagner dans les cinq ans à venir.

Une offre de services variée est déployée sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants :

- Le Centre Hospitalier Saint-Louis d'Ornans, qui a obtenu le label "hôpital de proximité" le 3 décembre 2021, comprend 166 lits ;
- L'établissement de santé de Quingey comprenant 267 lits ;
- Deux maisons de santé pluri professionnelles (MSP) à Amancey, et Epeugney ;
- Deux projets de maison de santé sont en réflexion sur Tarcenay et Ornans ;
- Un pôle médical en création à Vuillafans ;
- Un projet de maison de santé en cours sur Quingey ;
- Un réseau d'Appui à la coordination pour les situations complexes ;
- Un hôpital local portant un service de médecine, de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) adossé à un EHPAD ;
- Trois MARPA sont présentes sur le territoire (Ornans, Quingey, Amancey) ;
- Des spécialistes variés avec des disparités selon le type de soin ;
- 7 pharmacies ;
- 2 Instituts médicoéducatifs (IME) et 1 Etablissement et service d'aide pour le travail (ESAT).

Outre l'accès à l'offre de soins primaires et secondaires, des problématiques spécifiques sur différentes thématiques telles que la prévention chez les jeunes (particulièrement des addictions et des conduites à risques) et la santé mentale ont été identifiées et nécessitent des actions spécifiques sur ce territoire.

Les professionnels de santé, les structures médico-sociales et sociales de ce territoire dynamique souhaitent développer davantage la coordination entre les différents intervenants dans le parcours de santé du patient et particulièrement en sorties d'hospitalisation.

Les professionnels de santé s'organisent en exercice coordonné au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loue Lison depuis décembre 2020.

La CCLL accompagne depuis quelques années les porteurs de projet en matière de santé puisque la collectivité a soutenu la restructuration de l'hôpital St Louis (600 000 € sur 4 ans), la création de la maison de santé à Amancey et de son extension en projet, des projets d'installation de professionnels de santé via des aides à l'immobilier/mobilier économique.

Enjeux :

- Favoriser le maillage (association, entreprises, services publics etc.) et le valoriser au travers des actions pour tous publics ;
- Travailler sur l'inclusion numérique ;
- Développer des temps d'échanges et de rencontres intergénérationnels ;
- Favoriser la création d'un réseau d'acteurs éducatifs ;
- Maintenir l'offre existante en matière d'accueil de loisirs sur le territoire
- Améliorer la prévention et renforcer les parcours de santé ;
- Renforcer les soins de proximité ;
- Travailler sur le lien entre santé et environnement.

1.1.5. Un territoire solidaire et mutualisé

Les différentes réformes gouvernementales en matière de décentralisation et de déconcentration ont chamboulé l'organisation territoriale des collectivités. Certaines structures ont vu leurs compétences renforcées voire multipliées tandis que d'autres ont diminué leurs champs d'action.

Les EPCI tels que les Communauté de communes font parties des structures qui ont gagné en compétences. De ce fait, les services et les élus ont dû s'adapter à ces évolutions. C'est pourquoi, la CC Loue Lison a souhaité élaborer un projet de mandat, actuellement en cours de finalisation.

A contrario la tendance nationale au niveau des communes a été leur dessaisissement de certaines compétences et également la diminution des leurs moyens financiers et humains. Concernant, la CCLL ces changements ne se sont pas encore opérés et se feront par étape.

Le projet de mandat a donc permis de prendre en compte toutes ces mutations afin de proposer, en dehors des actions propres à la CCLL, des actions à destination des communes dans le but d'atténuer ces changements. C'est pourquoi, les élus ont souhaité travailler sur l'élaboration d'un schéma de mutualisation (en cours d'élaboration) visant à mettre en commun les moyens humains et/ou financiers des collectivités du territoire. Par exemple, ce schéma pourrait instaurer certains outils financiers comme la politique de fonds de concours permettant de soutenir les communes qui ont la volonté de réaliser des projets structurants.

En parallèle, l'Etat a lancé en début d'année 2020, le Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique. Cette nouvelle contractualisation a été une opportunité pour mettre en place une nouvelle méthode de travail collaborative et participative entre les communes et la CC Loue Lison comme le prévoyait le pacte de gouvernance adopté le 21 janvier 2021. En effet, comme évoqué ci-dessus, les réformes réglementaires ont grandement modifié le paysage territorial, impactant significativement les ressources et l'organisation des communes. Il était donc essentiel pour la Communauté de communes de redonner la voix aux communes dans l'élaboration du projet de territoire. A partir de ces constats, deux niveaux de concertations ont été choisis pour construire le CRTE.

Un premier niveau de concertation est organisé au niveau de la Conférence des Maires, instance ayant pour objectif de débattre sur différents sujets stratégiques pouvant impacter le bloc communal. Cette instance permet aussi aux membres de l'exécutif de diffuser de l'information sur la réalisation de certains projets.

Le second niveau de concertation a été voulu avec plus de proximité. En effet, les membres de l'exécutif ont souhaité mettre en place une nouvelle méthode de travail basée sur de la démocratie locale.

Pour cela, douze secteurs ont été définis regroupant chacun un groupe de commune. Chaque secteur est représenté par un référent élu, qui est désigné animateur. Ces référents font parties des délégués communautaires (membres du Bureau ou conseiller communautaire).

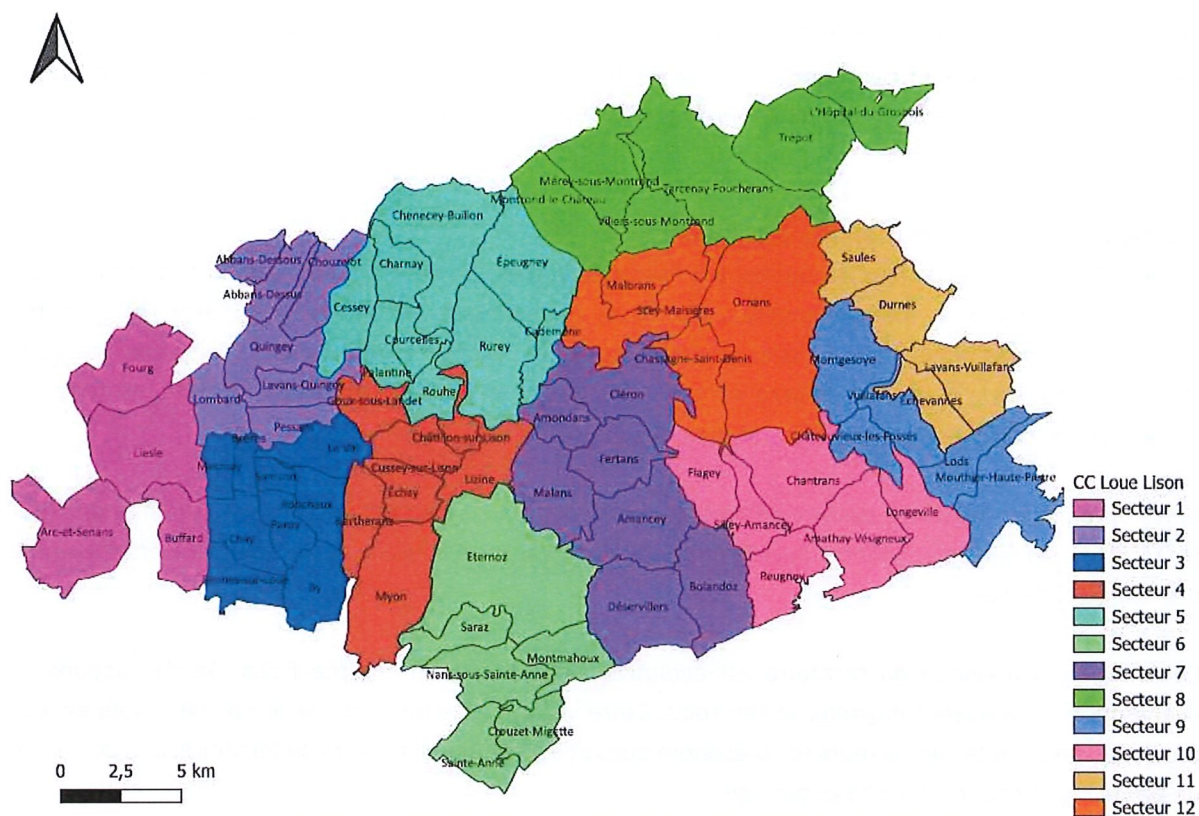


Figure 1 : Les douze secteurs CRTE de la CC Loue Lison

Cependant, aucun membre de l'exécutif n'a été fléché pour ce rôle afin de permettre aux élus locaux de s'approprier le contrat en étant force de proposition. L'objectif étant de leur laisser l'opportunité d'agir pour leur territoire, en travaillant par bassin de vie afin de faire remonter des projets et actions structurantes.

La Communauté de communes reste en appui technique pour les référents élus qui pilotent leur groupe de travail. Toutefois, afin de faciliter ce travail d'animation de secteurs, les services de la CCLL ont élaboré un kit d'animation. Cet outil permet de fixer le cadre de la réunion (objectifs du CRTE), et de suivre une méthodologie précise.

Suite à ces réunions par bassins, et au recensement des projets communaux, les grandes orientations du CRTE ont été définies. A partir de cela des réunions par orientations ont été organisées afin de retravailler les projets, de connaître leur état d'avancement. Ces rencontres où l'ensemble des animateurs était convié ainsi que les maires porteurs de projets ont permis d'échanger sur une vision commune du territoire et de partager les idées de chacun pouvant en inspirer d'autres.

Cette méthode de travail a vocation à perdurer sur toute la durée du mandat.

Enjeux

- Améliorer l'échange d'information entre les collectivités et leurs habitants ;
- Mettre en œuvre le schéma de mutualisation ;
- Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire (consultation citoyenne, comité des partenaires, conférence des maires).

Article 2 – Ambition du territoire Loue Lison

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision a été élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant notamment sur l'existant (PCAET, SCOT, CLS, ...) et également par la nouvelle méthode de travail mise en place en partenariat avec les communes développées ci-dessus.

Cette vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée des actions et les événements qui peuvent impacter le territoire. Cette vision s'enrichira dans le temps des expériences, des projets et des attentes des acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, afin de construire un projet de territoire concerté et partagé.

Le territoire Loue Lison a donc souhaité par ce contrat porter trois grandes thématiques :

- Le développement économique et touristique ainsi que l'accès à l'emploi sont des axes prioritaires pour une collectivité et ses habitants. Ces axes doivent continuer à être développés et doivent également répondre à de nouveaux enjeux.
- La transition écologique et énergétique doit faire partie intégrante des axes de développement d'une collectivité. En effet, dans un contexte de changement climatique où les impacts à toutes strates de notre société, sont de plus en plus importants, le choix d'un développement « durable » du territoire est une des réponses possibles.
- Un territoire dit « durable » ne se restreint pas uniquement aux aspects environnementaux et énergétiques, il doit également intégrer l'action sociale et le service à sa population.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant d'une part sur les enjeux identifiés dans le diagnostic du projet de territoire et d'autre part, sur le travail de co-construction réalisée depuis le printemps 2021. Ce travail a permis de recenser un certain nombre de projets à l'échelle des 72 communes du territoire.

Suite à cela, trois orientations ont été définies et présentées à l'assemblée communautaire en décembre 2021.

Puis ces orientations stratégiques ont été détaillées en sous-axes thématiques.

Orientation 1 : Un territoire créateur de richesse durable

- OS1.1. Valorisation des sites patrimoniaux du territoire
- OS1.2. Valorisation des sentiers de randonnées du territoire
- OS1.3. Création et promotion des tiers-lieux
- OS1.4. Réhabilitation des friches industrielles et agricoles

Orientation 2 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie

- OS2.1. Préserver la ressource en eau et les milieux naturels
- OS2.2. Mobilité sur le territoire de la CC Loue Lison
- OS2.3. Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs
- OS2.4. Aménagement d'espaces et d'équipements de service au public
- OS2.5. Action en faveur de la santé

Orientation 3 : Un territoire sobre en énergie

- OS3.1. Rénovation énergétique des bâtiments publics
- OS3.2. Promotion et installation d'EnR sur le territoire
- OS3.3. Rénovation de l'éclairage public

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Les acteurs du territoire de la Communauté de Communes Loue Lison sont engagés avec l’État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE. Sont ainsi identifiés :

Les programmes territorialisés de l’ANCT :

- Le programme Petites villes de demain (PVD) en déploiement sur les communes d’Ornans et Quingey en copilotage avec la CCLL (signature de la convention d’adhésion en date du 28/05/2021).
- Le programme Territoires d’industrie duquel relève l’intercommunalité Loue Lison programmé à l’automne 2021 jusqu’en 2022.

Les contrats et programmes transversaux

- Le Plan climat air énergie territorial approuvé par la CCLL, en décembre 2020 ;
- Les Frances services (FS) ;
- La convention territoriale globale conclue avec la CAF en février 2021 ;
- Le contrat local de santé conclu avec l’Agence régionale de santé en décembre 2019 pour une durée de 3 ans ;
- Les contrats conclus dans le cadre de la programmation des fonds européens LEADER, 2017-2020 prolongée jusqu’en 2023 ;
- La convention territoriale d’investissement conclue avec le syndicat mixte Doubs Très Haut Débit.

L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux

- Les contrats conclus avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs (Cap Territoire, P@C C@P) et les prochains en cours d’élaboration et donc de contractualisation.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 1.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. L'inscription des actions au CRTE s'effectue sous réserve des règles en vigueur et de l'obtention des autorisations administratives, notamment en matière d'urbanisme et environnementale. Il est rappelé que le CRTE a pour vocation de recenser préférentiellement les projets structurants. Les autres projets des communes et de la CCLL non-inscrits dans le CRTE demeurent, le cas échéant, éligibles aux financements de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT, ...)

M. Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage qui se réunira ultérieurement à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté de Communes et ses Communes font parties de plusieurs syndicats ou établissements publics :

- Centre intercommunal d'action sociale ;
- Office de tourisme Destination Loue Lison ;
- EPAGE Haut Doubs Haute Loue qui porte la compétence GEMAPI ainsi que le contrat de rivière avec l'Agence de l'eau ;
- Groupe d'action locale (LEADER) ;
- Etablissement public foncier ;
- Agence économique régionale ;
- Agence Régionale de Santé dans le cadre du CLS ;
- Audab, Agence d'urbanisme de Besançon centre Franche-Comté ;
- Maison de l'habitat du Doubs ;
- SYBERT, syndicat de traitement des déchets ;
- SYDED, Syndicat intercommunal d'énergie du département de Doubs ;
- Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit ;
- La fruitière à énergies.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités ont besoin pour mettre en œuvre les actions du projet de territoire et animer le CRTE.

Les besoins prioritaires identifiés portent sur l'appui à l'animation territoriale portée par 12 élus communautaires réparties sur 12 secteurs du territoire, ainsi que sur l'accompagnement technique dans le montage de certains projets.

Pour cela, les signataires s'entendent dès la signature du protocole de préfiguration au présent contrat, pour assurer le co-financement d'un poste de chef de projet du CRTE à raison de 50% à la charge de la Communauté de Communes, 50% à la charge de l'État via les financements FNADT (dans la limite de 25 000 € de subvention annuelle) sur une durée de 12 mois renouvelable jusqu'à un maximum de 24 mois.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites dans ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Loue Lison assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

En ce sens, la CCLL a désigné dans ses services une responsable du projet CRTE et a confié à la direction (DGS, DGA) la coordination du contrat.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de cheffe de projet pourra être assuré par l'Etat (Article 5).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui via un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts et Consignations peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont présentées en annexe 2.

6.4. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- La mise en place d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule à deux niveaux :

- Une formation « ouverte » avec les structures cosignataires ou partenaires du CRTE ;
- Une formation « interne » composée uniquement des membres de la Communauté de communes.

7.1. Les instances de pilotage

Rôle : Un comité de pilotage « ouvert » est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de la Communauté de communes Loue Lison. Il se réunit pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Composition : Il réunit à la fois les signataires et les partenaires du contrat : Préfet de Département, Bureau de la CCLL

Fréquence des échanges : le comité de pilotage pourra se réunir à minima une fois par an. .

Au sein de la CCLL : Le COPIL « CCLL » sera composé par les membres du Bureau élargi (animateurs CRTE). Il permettra de valider les propositions faites par le COTECH « CCLL ». Ces propositions validées seront ensuite discutées au sein du COTECH « officiel ».

7.2. Les instances techniques

Rôle : Équipe technique, en charge de la mise en œuvre opérationnelle du contrat. Il se réunira pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le COTECH « ouvert » communique régulièrement sur l'avancée des actions engagées auprès du COPIL « officiel ».

Composition : Il sera composé des techniciens des parties prenantes du contrat : Préfecture, DDT et référent CRTE de la CCLL.

Fréquence des échanges : le comité technique pourra se réunir à minima deux fois par an.

COTECH « CCLL » : Création d'un groupe de travail multi-compétences : DGS, DGA, la responsable des finances, la directrice du CIAS la directrice de l'office du tourisme, les chargés de mission PCAET, SCOT, développement économique, contrat local de santé, ainsi que d'autres services ponctuellement.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 : Un territoire créateur de richesse durable

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de visiteurs sur le territoire	Office de Tourisme	Augmentation du nombre de visiteurs
Produit et répartition de la taxe de séjour	Office de Tourisme	Augmentation du nombre de visiteurs Augmentation de la période de fréquentation et de la durée de séjour
Nombre d'emplois sur le territoire	Pôle emploi, l'AER	Maintenir le nombre d'emplois sur le territoire
Nombre d'hébergements touristiques engagée dans une démarche de montée en gamme	Office de Tourisme et service développement économique CCLL	Augmentation de %

Orientation 2 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'installation d'assainissement individuel conforme	Service SPANC CCLL, AE RMC	Taux de conformité = x%
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	EPAGE, AE RMC	
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	Office de tourisme, et service activités de pleine nature CCLL	Mailler le territoire d'aménagement cyclables
Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	OPTEER	Diminuer les GES annuelles du territoire

Orientation 3 : Un territoire sobre en énergie

Indicateur	Référence	Objectif
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an).	OPTEER	Diminuer la consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an
Production annuelle d'ENR du territoire (MWh / an)	OPTERR	Augmentation de la production annuelle d'ENR sur le territoire
Nombre de bâtiments publics rénovés	CCLL	50% des fiches-actions réalisées pour la fin du contrat
Nombre de diagnostic de rénovation énergétique (OPAH)	CCLL	Diminuer la consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Chenecey-Buillon, le 31 janvier 2022

Le Préfet
Jean-François Colombet



Le Président
Jean-Claude Grenier



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

2-1 Porteurs de projets et cibles

2-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

2-3 Indicateurs de suivi

